



COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
28 ET 29 MARS 2019
(2*ME JOURNEE)

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLE DE CORSE 28 ET 29 MARS 2019

7

S O M M A I R E Journée du 29 MARS 2019 (2^{ème} journée)

Reprise à 10h29

Intervention de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère Exécutive en charge de la jeunesse et des sports

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2019/E7/095 déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » concernant le plan de sécurisation et de développement du cyclisme en Corse

Précentation de la motion

1 resentation de la motion	,
AMENDEMENT	9
VOTE de la MOTION	10
Motion n° 2019/E7/096 déposée par Mme Christelle COMBETTE du groupe « Per l'Avvene » concernant l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques	
Présentation de la motion	10
DISCUSSION GENERALE	11

AMENDEMENTS	13
Motion n° 2019/O1/023 déposée par M. Jean Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : Dumanda chi l'ottu di dicembre « Festa di a Nazione » diventessi a festa di a Corsica	*
Présentation de la motion	17
Amendements	18
VOTE DE LA MOTION	20
Motion n° 2019/E1/024 devient 2019/O1/036 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per dumane » : Dotation quinquennale	
Présentation de la motion	21
N° 2019/O1/026 déposée par M. Julien PAOLINI du groupe « Femu a Corsica » : Biodiversité de la Corse : Mise en place d'un dispositif d'accès et de partage des avantages (APA)	
Présentation de la motion	24
VOTE DE LA MOTION	27
N° 2019/E1/009 déposée par M. François ORLANDI du groupe « Andà per Dumane » : Couverture réseau.	
Présentation de la motion	28
VOTE DE LA MOTION	30
Motion n° 2018/E7/096 déposée par Mme Christelle COMBETTE du groupe « Per l'Avvene » concernant l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques	

VOTE DE LA MOTION	32
Motion n° 2019/E1/024 devient 2019/O1/036 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per dumane » : Dotation quinquennale	
Amendements	32
VOTE DE LA MOTION	33
Communication sur la situation agricole insulaire suite réunion avec l'ensemble de la profession agricole (PAC)	
Président Gilles SIMEONI	33
Président Jean-Guy TALAMONI	34
N° 2019/E1/011 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Financement et attribution des postes d'auxiliaires de vie scolaire au sein des établissements scolaires.	
Présentation de la motion	35
VOTE DE LA MOTION	37
N° 2019/O1/033 déposée par Mme Marie SIMEONI et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Les violences faites aux femmes.	
Présentation de la motion	37
Amendements	45
VOTE DE LA MOTION	47
N° 2019/O1/035 déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Femu a Corsica » : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).	
Présentation de la motion	47

Amendements
VOTE DE LA MOTION
N° 2019/O1/025 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI du groupe « Andà per Dumane » : Action Sociale (<i>RETIREE par son auteure</i>)
RESOLUTION N° 2019/01/002 déposée par le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse : Politique Agricole Commune (PAC)
Présentation de la résolution
VOTE DE LA RESOLUTION
La séance est levée à 13h52.
Le Président TALAMONI
Le quorum est atteint.
Mme Lauda GUIDICELLI
M. le Président, est-ce que je pourrais dire deux mots au sujet d'une actualité ?
Le Président TALAMONI
Vous avez la parole.
Mme Lauda GUIDICELLI
Hier soir, nous avons fait passer le dossier de subvention pour le WRC. Je pense que vous avez tous lu la presse aujourd'hui et que vous avez pu voir que Fabrice GIORGI avait été empêché de prendre le départ du tour hier.

Moi, je voulais juste dire deux choses.

Je m'interroge sur le fait qu'on ne se soit pas rendu compte que sa voiture était homologuée, puisque c'est un pilote connu qui participe à de nombreux rallyes et donc qui est obligé d'avoir une voiture homologuée compte tenu de son handicap.

C'est la FISA visiblement qui lui a interdit de prendre le départ, alors qu'il serait homologué par la FFSA.

Je pense qu'il serait de bon ton qu'on lui rembourse les frais qu'il a engagés pour participer à ce championnat et je pense qu'il serait intéressant, dans nos prochaines discussions avec les équipes du WRC, de faire rentrer une clause sur le sport pour tous, parce que je pense que c'est un critère très important. Quand on a une personne qui a envie de se mobiliser, d'investir pour sa pratique sportive, pour sa passion, il serait intéressant qu'elle puisse justement bénéficier de tous les encouragements possibles, notamment quand elle a envie d'évoluer sur une manche mondiale sur son territoire.

Donc, je suggère que dans les prochaines tractations qu'il pourrait y avoir, que la clause des personnes en situation de handicap et la pratique du sport pour tous soient des critères incontournables pour pouvoir prétendre à une subvention de la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que chacun partage le sentiment que vous avez exprimé, et en espérant que chacun reviendra à la raison sur ce point, qui est un point important.

Effectivement, il faudra suivre la question de manière à intervenir au bon moment pour que cela ne se reproduise plus. Nous sommes bien d'accord.

Nous allons examiner les motions.

MUZIONE / MOTIONS

<u>Motion n° 2018/E7/095</u> déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » concernant le plan de sécurisation et de développement du cyclisme en Corse

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Tout en assumant un conflit d'intérêt qui ne surprendra personne, je porte la voix d'une association qui, depuis longtemps, essaye de lutter contre la recrudescence des accidents de la route entre automobilistes et cyclistes. C'est l'association portée par Mme LIPPINI qui, hélas, a perdu son fils tragiquement il y a quelques années à Biguglia et qui depuis, donne son temps, sa disponibilité et son énergie pour l'association « Adrien LIPPINI, un vélo, une vie ».

Sous l'autorité à la fois des recteurs qui se sont succédés, des chefs d'établissements et en lien avec les services de la Collectivité, et particulièrement ceux qui sont placés sous l'autorité de Lauda, cette dame essaye de sensibiliser aux dangers de la route et met en évidence un certain nombre de mesures pratiques qu'il conviendrait de mettre en œuvre afin qu'on puisse éviter ce chiffre macabre : 20 % des accidents mortels de la route touchent les 2 roues. Et vous avez 23 fois plus de chance d'avoir un accident mortel sur la route lorsque vous êtes sur un 2 roues et particulièrement un vélo.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit évidemment, dans le texte, de fixer une ambition, mais cette ambition ne doit jamais être lue, entendue et comprise que comme un objectif.

Je sais que l'ambition que souhaite légitimement atteindre l'association, encore une fois, dont je me fais le porte-voix, peut paraître démesurée au regard des moyens qu'il s'agirait de mobiliser.

Jean BIANCUCCI m'a demandé, non pas d'élargir le texte et en tout cas de réduire la voilure en termes d'ambition, mais de commencer par une étude.

Je veux bien qu'on amende sur le thème « demande au Conseil exécutif de lancer une étude », mais il ne s'agirait pas là d'avoir une parade à la Clemenceau, quand on a un problème, on ouvre une commission ou une étude. Je pense qu'il faudrait montrer des signes tangibles. Les premiers signes tangibles, c'est de la signalétique. La signalétique, ça commencerait tout simplement par faire usage des panneaux électroniques.

Je crois que ce qu'attend l'association et tous les cyclistes qui prennent, tant que les plans de développement urbains d'une part et que les aménagements routiers d'autre part, sur les grands axes n'ont pas vu le jour, ce qui est demandé, c'est d'envoyer un signal positif.

C'est l'esprit du texte que je vous propose, à la faveur de l'amendement que Jean BIANCUCCI m'avait demandé de proposer lors de la commission dédiée.

Le Président TALAMONI

On va quand même demander à la rapporteure de la commission du développement de présenter l'avis ; mais c'est un avis qui a ensuite été l'objet d'une évolution puisqu'il y a un amendement qu'il va falloir que vous formuliez de manière plus précise, de manière à ce que nous puissions voter sur l'amendement.

Quand même, la commission s'étant penchée sur le sujet, Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Je vous lis toutes les observations, Président ?

Le Président TALAMONI

Pas nécessairement, parce que je pense qu'elles sont légèrement périmées compte tenu des évolutions. Plutôt l'avis.

Mme Julie GUISEPPI

La commission a émis un avis défavorable sur cette motion, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Défavorable, mais depuis, cette question a évolué. Donc, il y a la proposition d'amendement de Jean-Martin MONDOLONI après avoir discuté avec l'Exécutif; amendement à sa propre motion.

Donc, je pense qu'il faudrait que Jean-Martin MONDOLONI formule son amendement de manière précise, de façon à ce que je puisse faire voter sur l'amendement et ensuite sur la motion.

Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En lieu et place de « Demande au Conseil exécutif d'élaborer et de soumettre à la représentation territoriale... », « Demande au Conseil exécutif de lancer une étude visant à... ». Le préalable, c'était de lancer l'étude.

Le Président TALAMONI

Je demande l'avis de l'Exécutif sur l'amendement proposé par Jean-Martin MONDOLONI à sa propre motion et je suppose que l'Exécutif est favorable ?

L'Exécutif est favorable à l'amendement à l'amendement et à la motion ainsi amendée.

Parfait. Ecoutez, je pense qu'il n'y a pas de grandes discussions tant cette affaire est importante et je crois le sentiment exprimé par Jean-Martin MONDOLONI est largement partagé dans cette enceinte.

Je mets aux voix **l'amendement de Jean-Martin MONDOLONI** à sa propre motion.

Qui est pour? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets à présent aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.1

Motion suivante:

Motion n° 2018/E7/096 déposée par Mme Christelle COMBETTE du groupe « Per l'Avvene » concernant l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques

Vous avez la parole, Chère collègue.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Effectivement, à chaque session, on ne peut plus ouvrir un journal, on ne peut pas regarder la télé sans que l'on parle de développement durable, d'énergies renouvelables, de respect de l'environnement.

Il nous incombe donc, à nous élus, d'adopter une attitude justement écoresponsable et de mettre en place les moyens adéquats.

Au mois de février, lorsque le dossier sur l'énergie est passé, j'ai retenu une des phrases du Président de l'Exécutif qui disait qu'il fallait aller plus loin et plus vite.

Lorsqu'on fait le constat, qui est quand même assez important, des émissions nocives qui sont liées aux transports, on voit qu'un véhicule électrique fournit 3 g de CO2/km, alors qu'un véhicule diesel fournit 90 g de CO2/km.

Malgré tout, la France est quand même le bon élève de l'Europe puisqu'il dispose du premier parc de véhicules électriques.

En revanche, dans notre région, les ventes de véhicules restent à la marge, malgré une augmentation régulière des capacités d'autonomie des batteries.

_

¹ Délibération N° 19/103 AC

Alors, effectivement, on pense que les acquéreurs potentiels sont vite découragés par le peu d'implantations de bornes rechargeables. Alors qu'en Corse, il y a un fort taux d'ensoleillement, puisqu'il y a quand même 2 700 heures/an. C'est donc un fort potentiel énergétique gratuit et renouvelable.

Nous, on propose en fait qu'il y ait donc l'implantation de ces bornes, qu'il y ait un maillage du territoire qui soit efficace. Et pour cela, il conviendrait d'installer environ 70 bornes, c'est-à-dire tous les 50 km.

Ce coût serait de 21 M€.

Certes, j'entends siffler, même chez mon voisin de gauche et ma voisine de droite, mes propres amis... Cet investissement, effectivement, est important, mais il y a quand même une rentabilité.

Il y a la vente du temps de stationnement et la vente de l'électricité. Et puis il y aurait, bien sûr, un montant de subvention qui s'élèverait à 40 %.

Ensuite, en juin 2015, l'Assemblée de Corse a quand même voté la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et cette PPE prévoyait le déploiement justement de bornes rechargeables d'ici 2023, c'est-à-dire demain.

Donc, notre motion est simple : on propose le lancement d'une étude qui viserait à dimensionner les infrastructures nécessaires et les coûts qui en découlent, et aussi d'étudier les conditions d'engagement de la Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. S'agissant de cette motion, il y a un rapport de la commission du développement. Si vous voulez le présenter de manière un peu succincte.

Mme Julie GUISEPPI

La commission a émis un avis défavorable sur ce rapport. Est-ce que vous voulez que je vous fasse part des observations ?

Le Président TALAMONI

On peut donner la parole à un élu qui a un avis défavorable. Je donne la parole à Nadine NIVAGGIONI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vous remercie, M. le Président.

Nous avons développé, et notamment le représentant de l'Agence de l'urbanisme a développé en commission un certain nombre d'arguments. Mais un élément nouveau a été mentionné hier au budget et je pense qu'il est important.

Nous avons voté un amendement, l'amendement n°3 qui était porté par les groupes Corsica Libera, Femu a Corsica è u Partitu di a Nazione Corsa, sur l'étude pour la révision de la PPE. Et je pense que, par rapport aux aspects techniques et technologiques, les arguments qui aujourd'hui ne pouvaient pas être entendus, je crois qu'il faut qu'on inscrive dans cette nouvelle étude, puisqu'on envisage par rapport à la situation et à la décision qui est en train d'être prise par rapport au gaz, il y a quand même à réviser certaines choses, je crois que nous pourrions inscrire l'étude dont vous parlez dans ce document.

À ce moment-là, effectivement, on pourrait et évaluer le coût général de cet investissement et voir quel serait l'aspect technique et technologique le plus approprié. Parce qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans la bonne configuration.

Je fais cette proposition.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je pense qu'il faut qu'on modifie la motion en rajoutant les éléments qui sont intervenus hier au vote du budget puisque c'est quand même dans un exercice budgétaire déterminé, etc. On pourrait, à ce moment-là, étudier aussi la possibilité d'installer des bornes de rechargement électrique et je pense que ça pourrait être intéressant.

Le Président TALAMONI

Bien, alors comment fait-on là ? On amende ? L'amendement, il faut le formuler de manière plus précise. On peut le faire en séance, il vaut mieux, parce que si on interrompt, un ci ni surtimu. Est-ce que vous voulez formuler votre amendement à haute et intelligible voix de manière à ce que nous puissions voter sur l'amendement ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je pense qu'on peut écrire, alors je ne sais pas à quel endroit du texte, on pourrait écrire...

Le Président TALAMONI

On vous entend mal, si vous voulez vous rapprocher du micro. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Considérant l'élément de structuration et de recherche expérimentale et de développement dans le domaine des ENR en Corse votées dans le cadre du budget 2019, on pourrait étudier la proposition développée par le groupe. Ça ne serait pas un considérant, c'est dans la délibération de la motion, il faut qu'on rajoute « propose » ou « intègre » peut-être « l'élément de structuration de recherche expérimentale et de développement dans le domaine des ENR, permettant l'étude »...

(M. MONDOLONI sans micro)

Le Président TALAMONI

Bien. Après ce travail de commission en séance publique, est-ce que quelqu'un peut lire un amendement qui puisse être soumis au vote ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

On peut le faire à deux voix.

Le Président TALAMONI

A deux voix, certes, mais il faut que ce soit clair.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Si j'ai bien compris, on ne changerait pas les considérants.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ça aurait été bien quand même qu'on ait l'avis de l'exécutif.

Le Président TALAMONI

Oui, mais l'avis de l'exécutif sur un amendement qui n'est pas formulé, ça me parait quand même délicat. Je vous propose de formuler un amendement à la motion. Ensuite, on demandera l'avis de l'exécutif et éventuellement on votera après. Donc, qui va s'exprimer ? Ce qui se conçoit bien... N'est-ce pas ? Mme la conseillère exécutive, je souhaitais vous consulter après avoir entendu une proposition d'amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A deux voix, je pense que clairement nous allons distiller le texte nouveau.

Les considérants seraient inchangés. Le corps de la motion, c'est « L'Assemblée de Corse valide, sur la base telle qu'adoptée au projet de budget primitif 2019 », entre parenthèses...

Mme Nadine NIVAGGIONI

« Sur la base du vote du budget 2019, sur l'élément de structuration... » Il est contre Jean ? Qu'est-ce qu'il dit Jean ?

Le Président TALAMONI

On va donner la parole à l'exécutif quand même, bien que la proposition ne soit pas formulée à ce stade de manière très précise.

C'est Bianca FAZI. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Je viens d'avoir les éléments par les techniques, apparemment l'étude a déjà été faite. L'Assemblée de Corse valide le principe, mais uniquement le principe d'étude. Pour l'instant, nous remettons cette motion puisque l'étude n'est pas terminée, elle va être rendue. Donc, nous préférons attendre que l'étude soit rendue pour donner notre avis sur la motion.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ne voyez aucun signe de ce rapprochement physique! Simplement, je comprends la position de Bianca, mais on l'a adopté hier ça. Ce qu'essaie de faire Nadine, c'est simplement d'intégrer à la motion d'aujourd'hui, ce qu'ensemble, nous avons validé hier. Ça donnerait le texte suivant, je parle sous le contrôle de Nadine : « l'Assemblée de Corse valide le principe » tel que vient de l'évoquer Bianca, « valide le principe de la structuration de la recherche expérimentale et du développement dans le domaine des ENR », c'est ce qu'on a voté hier, « tel qu'adopté dans le cadre du projet de budget 2019 », etc. « visant à doter la Corse d'infrastructures, » etc. On ne fait qu'intégrer dans le texte ce que vous avez voté hier.

Le Président TALAMONI

Je vais à nouveau interroger l'exécutif, Bianca FAZI ?

Mme Bianca FAZI

On enlève le « décide » puisque l'étude va être bientôt rendue. Donc, ce paragraphe ne me paraît pas nécessaire.

Le Président TALAMONI

Il y a donc une proposition de sous-amendement à l'amendement. Est-ce que tout cela pourrait être exprimé soit en corse, soit en français, mais clairement de manière à ce qu'on puisse procéder à un vote ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est exact, il faut enlever le deuxième paraphe « décide », il faut l'enlever complètement.

Le Président TALAMONI

On enlève le deuxième paragraphe « décide », OK. Ensuite, on fait quoi ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Jean-Martin, si on reprend le premier paragraphe et si tu mets « valide », tu gardes « valide la structuration de la recherche et du développement dans le domaine des ENR en Corse tel qu'adoptée dans le budget 2019 »...On va peut-être garder le paragraphe « valide le principe et la perspective de doter la Corse d'infrastructures de recharge de véhicules électriques à partir » non pas « d'énergie photovoltaïques », « d'énergies renouvelables », on reste beaucoup plus large, « permettant »...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, ce que je propose simplement, c'est qu'avec Nadine et le collaborateur manifestement dédié à ce texte, nous nous retirions quelques instants et qu'on procède à l'examen d'un texte clair.

Le Président TALAMONI

D'accord. On poursuit nos travaux. Très bien.

* <u>Motion n° 2019/O1/023</u> déposée par M. Jean Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : Dumanda chi l'ottu di dicembre « Festa di a Nazione » diventessi a festa di a Corsica

Il y a une motion que j'ai déposée concernant le 8 décembre dont vous savez qu'il est largement fêté en Corse, qu'il est l'occasion également... S'il vous plaît! Avete missu una vera panica incù ...! Ça va, nous vous attendons avec impatience, revenez-nous vite!

Je vais présenter brièvement ma motion qui ne demande pas de long développement.

Le 30 janvier 1735, à la Cunsulta d'Orezza, les chefs de la Corse ont placé l'île sous la protection de la Vierge Marie et ont choisi le jour de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, comme fête nationale,

Lors de la rédaction de la Constitution, le « Diu vi salvi Regina » fut adopté comme hymne national corse.

Depuis la période dite du « Riacquistu » cette fête est à nouveau célébrée par le monde associatif et la société civile à travers de nombreux évènements culturels et non pas cultuels uniquement.

Il existe dans l'enseignement du second degré, des initiatives de promotion qui sont organisées avec la collaboration du rectorat. De manière générale, cela se passe extrêmement bien depuis des années.

L'associu di i parenti corsi qui est, comme vous le savez, une importante association de parents d'élèves, demande que le 8 décembre soit considéré comme un jour férié, mais également le syndicat des travailleurs corses, Sindicatu di i Travagliadori Corsi a proposé également que ce jour soit chômé et payé dans les collectivités de Corse. Le syndicat des travailleurs corses est également le premier syndicat, comme vous le savez, dans l'île.

Il convient selon nous de réfléchir à la manière de célébrer cette date pour que a Festa di a Nazione soit désormais une fête de la citoyenneté

corse, partagée par tous et célébrée bien entendu dans un esprit de paix et de concorde.

Nous pensons que cette initiative est de nature à créer du lien social.

Ce que je vous demande à travers cette motion de décider, c'est que le 8 décembre constitue la Festa di a Nazione.

De mandater le Président du Conseil exécutif et la conseillère exécutive chargée de la culture, du patrimoine et de l'éducation afin de lancer une réflexion puis un appel à projet, tant en interne que pour l'ensemble de la société, pour que le 8 décembre devienne la fête de la Corse et de tous les Corses.

Cette motion a reçu un avis favorable de la commission de la culture le 20 mars 2019.

Je vais donc demander à la rapporteure de cette commission de présenter brièvement cet avis. Anne-Laure SANTUCCI, sans doute ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La commission a donné un avis favorable avec non-participation de Mme COGNETTTI et de Mmes DUVAL et PEDINIELLI.

Le Président TALAMONI

Très bien.

Sur la formule dans le dispositif « déclare », « décide », je pense qu'il faut quand même se décider pour l'un ou l'autre de ces deux termes parce que ça fait quand même un peu bizzare. Donc, « déclare », je pense que c'est quand même pas mal, « déclare que le 8 décembre constitue a festa di a nazione ». C'est un amendement en quelque sorte que je peux proposer à ma propre motion.

Je vais demander l'avis de l'exécutif.

M. Xavier LUCIANI

Je suis très satisfait d'en parler parce que c'est quelque chose qui, aujourd'hui, est entrée dans le monde de l'éducation, mais pas que. Vous dire aussi, pour préciser, que dans le premier degré aussi, il y a des journées banalisées du même type que dans le secondaire. C'est important de dire qu'il y a une généralisation, ce n'est pas comme pour la langue, de cette fête qui déborde puisqu'au départ, c'était simplement dans le secondaire.

Deuxième chose, vous dire aussi qu'au-delà du STC, je prends le cas des agences et offices, nous avons pris la décision depuis 2 ans, que ce jour soit chômé, payé notamment au sein des agences et offices. L'ensemble des syndicats ont avalisé, y compris la CGT et FO, je parle notamment pour l'office hydraulique, ce principe.

Dernier petit point et on demandera un amendement à cette motion, le mandat concerne le Président du Conseil exécutif, mais l'ensemble du Conseil exécutif. Nous pensons que, a festa di a nazione di l'immaculata cuncezzione ghjè dinò a festa di tutti. C'est donc une transversalité. Je pense qu'il faut y associer notamment l'ensemble du Conseil exécutif, voire derrière, réfléchir, mais bon...

Je pense notre amendement concerne le deuxième point, « mandate le Président du Conseil exécutif et l'ensemble du Conseil afin de lancer », etc. On enlèverait ferait la conseillère exécutive, on l'intègrerait dans l'ensemble du conseil.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre puisque il y a eu des réserves qui avaient été exprimées en commission de la culture ? Non, il n'y a donc pas de demandes d'intervention.

Je vais proposer les 2 amendements à cette motion.

Le premier amendement, c'est de choisir le mot « déclare » que le 8 décembre constitue a festa di a nazione. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation : « Andà per dumane », « Per l'avvene », « La Corse dans la République » (5).

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa », M. Pierre GHIONGA.

Le second amendement consiste à modifier le second alinéa du dispositif : « mandate le Président du Conseil exécutif et l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs afin de lancer une réflexion » etc. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation : « Andà per dumane », « Per l'avvene », « La Corse dans la République » (5).

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa », M. Pierre GHIONGA.

Je mets donc aux voix la motion ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée.²

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa », M. Pierre GHIONGA.

CONTRE : « La Corse dans la République » (5), « Per l'avvene ».

Non-participation : « Andà per dumane »

Je vous remercie.

Il y a une motion avec demande d'examen prioritaire qui a été retenue. Il y a une nouvelle version de la motion qui vous a été distribuée ainsi qu'un rapport de la commission des finances et de la fiscalité.

Mme COGNETTI-TURCHINI va nous la présenter. Vous avez la parole.

_

² Délibération N° 19/104 AC

* <u>Motion n° 2019/E1/024</u> devient 2019/01/036 déposée par Mme Catherine_COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per dumane » : Dotation quinquennale

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président. Cette motion concerne la dotation quinquennale.

CONSIDERANT la mise en place de la collectivité unique et la suppression des deux départements,

CONSIDERANT que de nombreux maires s'appuyaient sur ces derniers pour soutenir leur plan de financement,

CONSIDERANT que nous sommes sur une période exceptionnelle suite à la fusion des trois collectivités,

CONSIDERANT que l'évolution institutionnelle a retardé les maires dans leurs demandes,

CONSIDERANT que ces communes disposent de peu de moyens et que nous nous devons de les soutenir.

La demande concerne donc à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes au titre des aides aux communes soit portée au 31 juillet 2019.

Ces programmes d'aide aux communes concourent à la dynamique de l'intérieur et à la lutte contre la revitalisation. In sta Assemblea simu tutti in favore di una pulitica di sviluppu di i nostre paese. Demu à e mere i mezzi di metela in opera. À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai.

Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Le Président ARMANET a rappelé que lors de l'examen de la motion en Commission des Finances le 22 mars dernier, il avait été acté, en accord avec les services du Conseil exécutif, que la motion soit transformée en un autre texte dans le but de trouver un consensus.

Mme COGNETTI-TURCHINI a rappelé qu'il n'était pas mentionné dans le règlement des aides aux communes qu'une simple lettre d'intention suffisait à enregistrer un dossier de financement et que la motion, une fois adoptée, n'avait aucune incidence financière.

Le Président ARMANET a précisé qu'il s'agissait de trouver une passerelle pour donner acte de la demande formulée dans le texte de la motion.

Il a interrogé les services afin de savoir si réellement une simple lettre d'intention pouvait suffire.

M. CRISTOFARI a rappelé les propos tenus par M. BIANCUCCI, conseiller exécutif, lors de la commission des finances, sur la forme, qu'une motion ne pouvait en aucun cas modifier un règlement d'aides.

Sur le fond, il a précisé que la demande formulée par la motion ne pouvait pas s'insérer dans le règlement des aides, du fait que la dotation quinquennale 2014-2019 allait prendre fin au 31 décembre de cette année et que celle-ci sera par conséquent engagée au 31 décembre 2019.

Le Directeur est revenu sur la notion de « la date de dépôt de dossier » en faisant observer que celle-ci se basait sur le principe d'une date limite de dépôt, telle que l'a demandée la commission de contrôle dans son rapport. Cette demande avait été jugée légitime par le Conseil exécutif.

Il a précisé que la date butoir du 30 avril n'est pas une date qui exclut les demandes émanant de la dotation quinquennale dans la mesure où nous sommes dans la dernière année et qu'ainsi tous les dossiers déposés, même après le 30 avril, seront étudiés.

Il a proposé qu'un courrier soit envoyé aux maires leur disant que le 30 avril est une date indicative qui n'a pas de sens en dernière année de la dotation.

Mme MARIOTTI a fait observer que la date butoir avait été demandée pour éviter les traitements discrétionnaires et qu'en ce qui concerne la demande formulée par la motion, il serait opportun que soit précisé que cela ne devra concerner que la dernière année des dotations.

M. CRISTOFARI a fait remarquer que la strate des communes de moins de 500 habitants n'existe pas dans le règlement d'aides mais plutôt celle des communes de moins de 350 habitants.

Il a précisé que le nouveau règlement transitoire adopté en juin 2018, à l'unanimité, a acté que pour les communes de 351 à 1 000 habitants, le taux de subvention a été augmenté de 5 à 10 points.

Il n'est pas opportun, pour le Conseil exécutif, de modifier le règlement pour atteindre les 80 % d'intervention financière, y compris pour des raisons budgétaires et dans le seul but de consommer les crédits inscrits.

- M. PERALDI a souligné que ce taux d'intervention s'appliquait à tous les outils financiers en faveur de toutes les communes.
- M. ORLANDI a rappelé que l'ex-conseil départemental de la Haute-Corse avait initié un règlement dans lequel on incitait les communes à rechercher des cofinancements et obtenir ainsi un taux de 80 %, voire de 90 % pour les communes de moins de 100 habitants.
- M. CRISTOFARI a fait observer que pour les communes de moins de 350 habitants, le taux est de 80 % et qu'il s'applique à tous les outils financiers.

Mme COGNETTI-TURCHINI, au regard des débats de la Commission des Finances, a proposé un amendement au texte de sa motion, ainsi rédigé :

« L'Assemblée de Corse DEMANDE à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes, au titre des aides aux communes, soit portée au 31 juillet 2019 ».

La commission a émis un avis favorable sur l'amendement proposé ainsi que sur la motion amendée.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un nouveau texte substitutif. Nous votons sur le nouveau texte. L'exécutif veut dire un mot ? Favorable.

Je mets aux voix ce nouveau texte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.³

La motion suivante est celle de Julien PAOLINI. Vous avez la parole, cher collègue.

* Motion n° 2019/O1/026 déposée par M. Julien PAOLINI du groupe « Femu a Corsica » : Biodiversité de la Corse : Mise en place d'un dispositif d'accès et de partage des avantages (APA)

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, en effet cette motion traite de l'accès à la biodiversité et du partage des avantages liés à sa valorisation.

Au préalable, afin de bien cerner la problématique relative à cette motion, je souhaiterais préciser deux notions qui me semblent importantes.

La première concerne l'accès aux ressources génétiques. En gros, qu'est-ce qu'on entend lorsqu'on parle d'accès aux ressources génétiques ? En fait, il s'agit d'autoriser l'accès aux végétaux, aux animaux ou aux microorganismes, les ressources humaines génétiques n'étant, bien entendu, pas concernées par ce dispositif. Donc, accéder aux ressources génétiques en vue de mener des actions essentiellement de recherche et de développement.

_

³ Délibération N° 19/105 AC

Les fournisseurs de ces ressources génétiques sont les états qui autorisent et régulent l'accès à leurs ressources génétiques sur leur territoire. Les états sont donc considérés comme souverains aussi bien sur leurs espèces terrestres que marines.

Quant aux utilisateurs de ces ressources génétiques, il s'agit généralement de chercheurs qui sont, soit de secteur privé, (donc des entreprises), soit du secteur public, (par exemple les universités ou les grands organismes de recherche, tel que le CNRS).

Cette valorisation des ressources génétique peut se traduire de deux manières : soit de manière commerciale, (par exemple, par la vente de produits par des entreprises), soit de nature non commerciale, (publication de travaux scientifiques, par exemple).

La deuxième notion concerne le partage équitable des avantages qui peut se traduire, soit de manière monétaire, (par exemple, le paiement de redevances, droit de propriété intellectuelle), ou bien de manière non monétaire, (par exemple, du transfert de technologie).

Généralement il s'agit plutôt de relations de partenariat entre les fournisseurs, (les états), et les utilisateurs, (les chercheurs).

Pourquoi cette motion?

A notre avis, elle présente des enjeux fondamentaux pour les territoires. En effet, ce dispositif d'appât, accès au partage des avantages, offre à notre Collectivité de réelles opportunités, notamment pour définir une stratégie de développement économique basé sur l'innovation et sur la recherche.

A ce titre, je citerai une étude publiée récemment, en 2014, par le ministère de la transition écologique et solidaire qui indique : « le dispositif d'APA pourrait contribuer au maintien et à la création d'emplois locaux, notamment dans les zones riches en biodiversité et les territoires ruraux ». Je crois pouvoir dire que la Corse en sa qualité d'île montagne remplit parfaitement ces critères.

En Corse, la biodiversité présente des potentialités incontestables pour les générations futures notamment dans deux secteurs : le secteur des cosmétiques et le secteur agroalimentaires. Quelques exemples : les plantes aromatiques et médicinales (l'immortelle qui est la plus connue). L'université a d'ailleurs beaucoup travaillé à sa caractérisation chimique; des animaux de race corse et toutes les productions qualitatives qui en découlent (les miels, les laits, etc.) tous les labels de qualité, ou encore, les organismes aquatiques, (par exemple les travaux menés par Stella mare sur les oursins, les huitres ou encore les crustacés).

Depuis 2015, notre majorité a réaffirmé à plusieurs reprises son soutien à ces filières de la croissance verte et bleue, (SESRI, SRDE2I), soutien d'ailleurs réaffirmé au cours de cette session lors de l'examen du rapport pour le développement durable.

Quelles sont les contraintes aujourd'hui pour la mise en place d'un tel dispositif en Corse ?

Il s'agit essentiellement de contraintes législatives et réglementaires.

En Europe par exemple, chaque état a adopté ses propres règles pour l'APA. Je citerai par exemple la Belgique où chaque région, selon ses compétences, peut adopter un dispositif d'APA qui lui soit spécifique.

En France, la loi pour la reconquête de la biodiversité adoptée en 2016, régule l'accès aux ressources génétiques. L'Etat, souverain sur ces ressources génétiques, a confié cette compétence à l'agence française pour la biodiversité qui est également bénéficiaire des avantages.

Ici encore, vous voyez que l'Etat a fait le choix d'une gestion centralisée. Il a transféré pourtant ses pouvoirs en matière d'APA à des collectivités d'outre-mer avec des dispositifs spécifiques, par exemple à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, en Guyane ou encore en Polynésie française.

Force est de constater qu'une nouvelle fois la Corse n'a pas bénéficié de transfert de compétences, la privant de leviers législatifs et réglementaires indispensables à son développement.

Les compétences dans ces matières, environnement et recherche, actuellement dévolues à notre Collectivité, sont insuffisantes pour protéger et valoriser pleinement notre biodiversité.

Pour répondre à ces enjeux de souveraineté et d'autonomie de la Corse sur ses ressources génétiques, cette motion, si elle est adoptée, permettra deux choses : premièrement, de mandater la commission des compétences législatives et réglementaires afin d'étudier la faisabilité juridique et institutionnelle d'un dispositif d'APA spécifique à la Corse.

Deuxièmement, mandater le Président du Conseil exécutif pour négocier avec le Gouvernement afin de renforcer les compétences de la Collectivité en matière de gestion des ressources naturelles.

Il s'agira à moyen terme de définir notre propre stratégie territoriale pour la biodiversité.

Pour conclure, je citerai SENEQUE qui disait : « un bien n'est agréable que si on le partage ». Nous considérons qu'à l'avenir, il ne devrait plus être possible d'utiliser la ressource génétique de la Corse sans obtenir premièrement, son consentement et deuxièmement, une contrepartie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue pour cette motion et cette conclusion.

Cette motion a reçu un avis favorable de la commission. J'interroge la rapporteure.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission du développement.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non. Le Conseil exécutif, Il est favorable ? Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.⁴

Je vous remercie.

-

⁴ Délibération N° 19/106 AC

Motion suivante.

* Motion n° 2019/E1/009 déposée par M. François ORLANDI du groupe « Andà per Dumane » : Couverture des réseaux.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Vous avez rectifié vous-même suite à ma petite intervention en commission, c'est la couverture des réseaux.

Le Président TALAMONI

Oui, ce n'est toujours pas très précis, mais couverture des réseaux, on comprend mieux. Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Sans relire l'intégralité de la motion, le principe est simple.

Notamment, dans les zones rurales mais au-delà même des zones rurales, dans l'urbain et le périurbain, on constate avec regret non seulement une insuffisance de couverture réseau en matière de téléphonie mobile dans tout ce qui permet l'accès à internet, tout simplement des réseaux qui sont ceux de la modernité et ceux probablement du développement que l'on peut attendre dans notre ruralité.

Donc, non seulement des qualités médiocres, voire des secteurs totalement dépourvus et même là où il y avait une relative présence de réseaux plus ou moins accessibles, une dégradation importante.

La collectivité s'est lancée à travers différents programmes sur des objectifs particulièrement importants, coûteux, innovants. La réalisation de ses objectifs ne se ressentira dans les zones rurales que très tard puisqu'il y a une priorité qui est définie qui relègue encore une fois le rural au second plan parce que les zones où la démographie est importante sont toujours privilégiées. Je crois qu'il faudrait peut-être commencer à inverser, dans la mesure du possible, cet ordonnancement et surtout, sans avoir les exigences de ce que les zones de population intense pourraient revendiquer, avoir le minimum de couverture en matière de téléphonie, de modulation de fréquences.

Je sais que, par exemple, RCFM passe à peu près partout, mais pas partout. Dans certains secteurs, je pense au Cap corse, lorsque l'on vient sur Ajaccio, on s'en rend compte de la même façon, des tas de stations relevant de la modulation de fréquence ne sont pas accessibles.

Donc, ces réseaux FM, modulation de fréquence, téléphonie, et ça vaut pour tous les opérateurs, tout ce qui est nécessaire à travers les attentes liées à internet, le télétravail que l'on veut développer, ces nouvelles technologies qui devraient nous permettre de continuer de vivre dans notre ruralité en ayant accès aux services et en pouvant même développer des activités économiques. Tout cela ne peut pas se faire si la qualité des réseaux reste ce qu'elle est.

Je crois que nous devons aujourd'hui, en tant qu'institution politique, insister auprès des opérateurs pour accélérer les processus d'équipements et infléchir les politiques qui sont menées, qui répondent uniquement à des priorités purement économiques. C'est la rentabilité à tous les étages alors qu'il y a une nécessité d'équiper équitablement le territoire.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Cette motion me paraît frappée au sceau du bon sens tant l'état de ces réseaux est, aujourd'hui, calamiteux et extrêmement pénalisant pour les Corses.

Il s'agit d'une motion avec demande d'examen prioritaire et donc, il n'y a pas de rapports de commissions. En revanche, nous allons demander l'avis de l'exécutif.

Le Président SIMEONI

L'avis de l'exécutif ne peut être que favorable.

Simplement, vous savez que, nous l'avons d'ailleurs voté, il y a un plan qui a été mis en œuvre par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire français, le « new deal ». La Corse a été retenue comme une région pilote en la matière. Nous travaillons en concertation avec l'Etat, les opérateurs et les intercommunalités aussi pour croiser les données sur les zones grises et blanches. Nous avons d'ores et déjà, pour la première année, je l'avais présenté, identifié un certain nombre de sites. Donc, nous sommes véritablement mobilisés sur ce dossier qui est un dossier du quotidien avec des implications que vous avez soulignées.

Cette motion ne pourra venir que conforter et renforcer notre démarche d'ensemble.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité. 5

Un mot pour que vous puissiez vous organiser. Je vous rappelle qu'à 14 heures 30, il y aura la signature solennelle de la charte qui a été négociée dans le cadre des groupes de travail de la conférence sociale par les collectifs citoyens et également les responsables de la grande distribution.

M. le Président du Conseil exécutif, voulez-vous ajouter quelque chose à ce stade ?

Le Président SIMEONI

Simplement dire que bien sûr, c'est un moment important, ça a été souligné lors de différentes interventions. Là où pour l'instant, ailleurs, on peine à trouver des perspectives sociales, économiques et politiques, nous, nous avons collectivement réussi à trouver des points d'équilibre qui ne règlent pas tous les problèmes, loin s'en faut, mais qui au moins commencent à apporter des réponses, en l'espèce, cette constitution d'un panier avec des prix garantis sur la plus faible moyenne de ce qui se fait sur le continent, hors région Ile-de-France où les prix sont plus chers.

C'est une première réponse. Nous verrons à l'expérience ce qu'elle apporte puisque la charte prévoit une évaluation.

Quoi qu'il en soit, je crois que c'est un moment important, un dispositif original qui n'existe pas ailleurs. Il y en avait un, un peu similaire

_

⁵ Délibération N° 19/107 AC

à la Réunion, mais nous l'avons amélioré par rapport à celui de la Réunion et surtout, nous l'avons fait sur une base volontariste sans avoir besoin de passer par une adaptation législative ou réglementaire qui aurait forcément différé une éventuelle décision.

Puisque cette charte est aussi le prolongement et la concrétisation d'une délibération votée à l'unanimité par votre Assemblée, délibération qui elle-même reprenait les travaux de la conférence sociale, je pense que ça serait un bon signe, un signe important que nous soyons tous réunis et tous ensemble pour acter la signature et engager la concrétisation de cette disposition qui va, c'est en tout cas son objectif, permettre à toutes et à tous, avec l'adhésion des opérateurs économiques, acteurs de la distribution signataires, permettre à toutes et à tous, et au premier chef, à celles et ceux qui sont dans une situation de précarité, de difficultés de bénéficier de prix intéressants pour les produits de consommation courante et des produits de consommation courante de qualité.

C'est important. J'en profite pour saluer un certain nombre de gilets jaunes qui sont arrivés ainsi que l'ensemble du public. Merci.

Le Président TALAMONI

An nom de l'Assemblée de Corse, nous nous joignons à ce salut amical à nos partenaires avec lesquels nous avons beaucoup travaillé depuis quelques mois.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, on vous soumet le texte modifié ?

Le Président TALAMONI

Ah, très bien!

Mme Nadine NIVAGGIONI

On s'est entretenu avec la direction de l'agence de l'urbanisme pour modifier la motion sur les véhicules à recharge électrique. J'en fais part au Président de l'AUE qui n'était pas là tout à l'heure. Le premier amendement supprime le second paragraphe. Je donnerai l'écrit aux services. C'est précisé là-dedans.

L'amendement n° 2 remplace le premier paragraphe par : « valide le principe d'une étude visant à doter la Corse d'infrastructures de recharge de véhicules électriques à partir d'énergie photovoltaïque connectée ou autonome », c'était là que tout le problème se posait, « sur la base de structuration et de recherche expérimentale du développement dans le domaine des ENR telle qu'adoptée au budget primitif 2019 ».

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vais me mettre aux voix le premier amendement, vous venez d'entendre en quoi il consiste. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement n °2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi adoptée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.6

Un autre point, suite à la réunion que nous avons eue avec l'ensemble de la profession agricole relativement à la question de la PAC et au dernier développement à cet égard, nous allons proposer après l'examen des motions, M. le Président du Conseil exécutif, un texte.

Le Président SIMEONI

Tout à fait. J'ai oublié de dire que nous avions prévu un projet de résolution.

Nous avons eu une réunion mardi soir, à l'initiative du Président COLOMBANI, réunion à laquelle ont participé l'ensemble des syndicats

_

⁶ Délibération N° 19/108 AC

agricoles, les trois chambres qui étaient représentées, (chambre régionale, chambre d'agriculture de Haute-Corse, chambre d'agriculture de Corse-du-Sud), il y avait également les élus et notamment certains groupes qui étaient représentés, y compris de l'opposition.

L'idée, c'est de soutenir une démarche qui est une démarche importante, voire vitale.

En quelques mots, il y a aujourd'hui, mais Lionel MORTINI pourra en parler au plan technique, il y a à la fois la nécessité de s'assurer de ce que les règles qui ont été validées en 2014, lors des discussions entre les représentants du monde agricole et le Gouvernement de l'époque, à savoir le ministre Le FOLL, seront appliquées jusqu'à la fin de la programmation prévue pour 2021 et aussi à la nécessité de travailler d'ores et déjà aux nouveaux règles et dispositifs qui s'appliqueront dans le cadre de la prochaine programmation de la PAC prévue pour aller de 2021 à 2027.

La difficulté, c'est qu'aujourd'hui, la commission remet en cause les règles qui ont été validées pour la période 2014-2021 et que cela a un impact extrêmement lourd et dangereux sur la profession.

En arrière-plan de cette décision, il y a aussi, vous le savez, sans que cela soit relié directement, un rapport de la commission qui est annoncé et qui pointe un certain nombre de dérives et d'excès dans l'application des règles ou dans leur contournement.

Ce rapport, pour l'instant, nous ne l'avons pas eu. Je pense que nous étions d'accord l'autre soir, y compris me semble-t-il, mais je ne veux pas parler à leur place, les syndicats dont on sait que certains d'entre eux sont sur des positions différentes et quelquefois même conflictuelles, mais ce qui est certain, c'est qu'à mon sens, premièrement aujourd'hui, il faut que nous ayons une position unitaire parce que pour dire à l'Etat qui est seul compétent sur le premier pilier, « obtenez le maintien des règles qui avaient été validées ». C'est ce que la profession unanime attend de nous.

Deuxièmement, il y a une vraie discussion sur la portée des effets pervers, voire du contournement, voire des fraudes potentielles qui pourraient exister. Donc, cette position en tout cas, c'est celle du Conseil exécutif, la position que nous demandons de prendre ne se confond pas avec un quelconque soutien explicite ou implicite à d'éventuelles dérives ou fraudes. Au contraire, nous l'avons dit, les dérives et les fraudes pénalisent au premier chef, les véritables agriculteurs. Je crois que ça, c'est claire. Là aussi, il y avait une position unanime de l'ensemble des syndicats, l'autre jour.

Troisième et dernier point, mais on en parlera, peut-être faut-il une suspension, M. le Président, je crois que cette démarche prendra tout son sens si, comme nous avons su le faire par exemple dans le domaine des produits de consommation courante ou de la cherté de l'essence, si le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse peuvent parler ensemble d'une même voix, c'est en tout cas ce que nous nous sommes engagés à essayer de rechercher lors de la réunion, le processus qui avait été validé, c'est que nous reprenions et nous vous présentions ce qui avait été dit. Nous proposions ensemble, Conseil exécutif et Président de l'Assemblée de Corse, un texte et que nous essayions de voir si ce texte pouvait recueillir l'assentiment et l'unanimité de l'Assemblée de Corse;

Voilà ce que nous vous proposons d'essayer de faire ensemble.

Le Président TALAMONI

Je n'ai pas grand-chose à ajouter au compte rendu très détaillé fait par le Président du Conseil exécutif sur la réunion que nous avons eue il y a quelques heures, réunion importante avec l'ensemble de la profession agricole.

Nous vous soumettrons un texte qui sera distribué dans les minutes qui viennent. En attendant, nous allons quand même continuer l'examen des motions et ensuite, nous voterons ou pas ce projet de résolution solennelle.

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, M. le Président, est-ce que vous pensez qu'il est utile, sur ce projet de résolution, vu son importance, vu l'unanimité qui est recherché, on fasse peut-être une toute petite suspension pour faire une conférence des présidents pour qu'on essaye d'accorder nos violons.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. On finit la série des motions et on interrompt brièvement nos travaux, quelques minutes, pour faire une conférence des présidents et nous revenons voter la résolution solennelle.

* <u>Motion n° 2019/E1/011</u> déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » : financement et attribution des postes d'auxiliaires de vie scolaire au sein des établissements scolaires.

Mme Juliette PONZEVERA

Chers collègues, avant de débuter ma présentation, je souhaite préciser que j'ai proposé à mes collègues élus de l'Assemblée de Corse de se joindre à cette motion car que je pense que c'est un sujet qui nous touche tous. Donc, tous les groupes ont accepté sans aucune hésitation. Je tiens donc à les en remercier.

J'en viens maintenant à la présentation de la motion

La maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse à travers la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées décide de l'attribution d'auxiliaires (AVS) aux enfants en situation de handicap par le biais d'évaluation des équipes pluridisciplinaires de l'enfance composées de techniciens, professionnels de santé et autres référents de la MDPH et de l'éducation nationale.

Pour rappel, il est du ressort des directions des services départementaux de l'éducation nationale d'assurer le recrutement et le financement des AVS, conformément aux décisions de la CDAPH.

Pourtant, nous constatons, aujourd'hui, que pour des raisons budgétaires, les préconisations de la CDAPH prévoyant l'attribution d'AVS ne sont pas toujours mises en œuvre.

En effet, de nombreux enfants en situation de handicap, dépendant de l'académie de Corse, sont toujours dans l'attente d'un accompagnement. Cela est tout simplement inacceptable car il est indispensable de faire passer l'accompagnement de ces enfants avant des considérations d'ordre financier.

Les enfants en situation de handicap sont alors confrontés à d'importants risques d'échec ou de décrochage scolaire, voire de déscolarisation.

A cela, s'ajoutent les spécificités de notre territoire rural et montagneux que nous connaissons tous qui permettent rarement de mutualiser les moyens humains. Il est donc de notre devoir, en tant qu'élus de la Corse, d'accompagner ces enfants et leur famille en mettant tout en œuvre pour faire valoir leurs droits, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, je vous demande d'approuver le fait que l'Assemblée de Corse,

DEMANDE à Mme la rectrice de l'académie de Corse de mettre à disposition des établissements scolaires les moyens humains nécessaires au respect des attributions de la commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en ce qui concerne l'attribution d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), et ce, dans les plus brefs délais.

DEMANDE à ce qu'un travail collaboratif et multi-partenarial soit entrepris entre les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la Collectivité de Corse, notamment dans certains territoire ruraux, afin d'assurer le recrutement d'AVS.

DEMANDE la sanctuarisation d'une enveloppe budgétaire, afin d'assurer le financement des AVS attribuées avant et durant toute l'année scolaire, en évitant ainsi toute rupture de prise en charge.

CHARGE le Président du Conseil exécutif de Corse de transmettre cette requête à la rectrice de l'Académie de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Cette motion devenant la motion de l'ensemble des groupes, j'imagine qu'il n'y a pas d'interventions contre ? Je pense que l'exécutif y est favorable ? Vous me le confirmez ?

Mme Josepha GIACOMETTI

L'exécutif y est bien entendu très favorable. Lauda GUIDICELLI et moi-même joindrons la requête de l'Assemblée de Corse à un courrier que nous adressons à la rectrice, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'alerter. Effectivement, que ce soit Lauda ou moi-même, nous avons déjà eu l'occasion d'alerter la rectrice sur ce sujet parce qu'on ne peut pas, sur une question d'une telle importance et sur l'accompagnement de ces enfants qui sont malheureusement trop nombreux et souvent en difficulté, nous asséner des logiques comptables et des logiques de regroupement ou des refus purs et simples, qu'ils puissent être accompagnés et réussir autant que faire se peut leur scolarité.

Donc, bien évidemment, très favorable à cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix cette motion qui devrait être unanime. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité. 7

Je vous remercie.

* Motion N° 2019/O1/033 déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe « Corsica libera », du groupe « Femu a Corsica », du groupe « PNC » : les violences faites aux femmes.

Mme Marie SIMEONI

M. le Président, chers collègues,

Le 3 mars dernier, Julie DOUIEB, 35 ans, mère de deux enfants, est assassinée par son ex compagnon chez elle, à Monticello. Ses derniers mots : « il m'a tuée ».

Ces mots raisonnent depuis ce jour en Balagne, en Corse et audelà comme une terrible injustice, un manquement dans le système, une faille. Que s'est-il passé ? Pourquoi Julie DOUIEB n'a pas été entendue

_

⁷ Délibération N° 19/109 AC

malgré les plaintes et les mains courantes ? Une question dont nous n'avons certes, pas la réponse, mais une question qui doit nous interpeller quand même. Il est inadmissible qu'une femme ayant porté plainte à maintes reprises, décède suite à la brutalité de son compagnon ou de son excompagnon.

J'ai également rencontré les parents de Julie DOUIEB et échangé longuement avec son père dont la dignité et le courage, on doit bien le dire, forcent le respect.

Nous savons que les victimes de violence conjugale rencontrent bien souvent des difficultés lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide psychologique comme judiciaire, malgré le soutien et le travail extraordinaire du milieu associatif.

L'Assemblée de Corse a déjà travaillé sur la question de la violence faite aux femmes. En effet, la commission « violence » avait fait de cette question, une de ses orientations principales. Ainsi, des séries d'auditions ont eu lieu. Nous nous réunirons encore le mois prochain pour l'audition de Mme RONEI, responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes à Seine Saint-Denis pour un retour d'expérience.

Encore plus récemment, notre Assemblée avait voté en juillet dernier une motion présentée par notre collègue et ami Pierre POLI sur la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes.

En ce sens, l'institution aurait pour mission de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ et de sensibiliser en identifiant les outils existants.

Néanmoins, nous pensons que notre Collectivité doit accélérer sur cette question et sur la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, que nous nous devons d'aller plus loin et plus rapidement sur cette problématique.

S'il est hélas trop tard pour Julie DOUIEB, il est encore temps pour d'autres femmes qui s'interrogent et dont certaines perdent espoir.

Entre vivre et mourir, ces femmes doivent faire le choix de vivre. Elles doivent être accompagnées à chaque étape de leur reconstruction. Pour cela, l'Assemblée de Corse demande la mise en œuvre de toutes les actions publiques possibles contre ces violences,

Réaffirme la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois,

Mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires à la création de cet observatoire territorial.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Nous avons cette motion qui a été présentée, qui est également présentée par l'ensemble des groupes de la majorité, mais je suppose que le sens est largement proposé.

Mme Marie SIMEONI

Tout à fait. J'ai tenu à ce que, vu la problématique et l'actualité de ces derniers jours, tous les groupes de la majorité territoriale participent à la création de cette motion et je les en remercie.

Le Président TALAMONI

Je suppose que ceux de l'opposition ne sont pas non plus indifférents à la problématique. Mme FELICIAGGI, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Je vous remercie, Président.

Je voudrais rajouter quelque chose parce que justement, moi aussi, j'ai été choquée par cet énième acte de « violence familiale ». J'ai écrit une lettre à la Préfète dont je voudrais vous faire part, parce que je pense qu'on a tous un rôle à jouer dans ces actes de violence.

Je passe le début. En fait, je la sollicite en vue de mettre en place une cellule de veille par le biais d'une équipe de personnes qui seraient des lanceurs d'alerte et cette équipe de personnes est tout identifiée parce que je pense que ça doit être nous les élus territoriaux parce que nous sommes les plus proches, nous avons été choisis par la population, par voie démocratique et nous nous sommes engagés dans une démarche justement pour protéger les plus faibles. En fait, je demande à Mme la Préfète de consulter dans toutes les instances, aussi bien l'Assemblée que dans les mairies, de faire passer des informations, des numéros d'urgence, des démarches et la marche à suivre lorsque nous sommes témoins d'actes de violence.

Je vous dis ça parce que ça m'est arrivé il y a deux ans dans mon quartier, j'ai été réveillée par des cris horribles, d'une dame qui était en face de mon immeuble, avec trois enfants en bas-âge sur la terrasse, il était trois heures du matin, ils étaient blottis les uns contre les autres, et elle recevait des gifles et j'entendais ces gifles de ma terrasse. Personne n'a bougé. J'ai appelé la police parce que j'ai eu très peur et la police est venue, ils ont monté les étages, puisque j'ai vu la lumière s'allumée, ils sont redescendus, ils sont partis. Et cela, je ne l'oublierai jamais parce que je n'ai pu rien faire, en fait.

En fait, on appelle la police pour beaucoup de choses, pour nous défendre, pour nous aider, mais là apparemment ça n'a pas été possible. Donc le lendemain, les volets ont été fermés et ils ne se sont plus jamais réouverts, tous les jours j'ai regardé, il n'y avait plus personne, j'ai interrogé les voisins, on ne l'a connaissait pas, et je me suis toujours demandée ce qu'elle était devenue.

Donc, j'estime qu'on doit quand même être nous-mêmes lanceurs d'alertes, et si j'avais eu les numéros d'associations ou quelque chose, je pense que j'aurais fait la démarche parce qu'aujourd'hui on ne peut plus rester comme ça, sans rien dire, sans rien faire. Donc, Mme la Préfète, m'a répondu, bien sûr, que c'est la priorité du gouvernement, on le sait, c'est comme le handicap, entre guillemets, c'est la priorité du gouvernement, à part qu'ils enlèvent la moitié du plan autisme sur la Corse. Voilà donc, c'est la priorité, enfin c'est une parenthèse.

Donc, elle m'a parlé qu'elle allait rencontrer prochainement une commission départementale de lutte contre la violence intrafamiliale, et qu'elle ferait en sorte de former les élus. Je pense qu'elle va sûrement vous solliciter sur ça.

Donc, c'était juste pour savoir si vous étiez d'accord pour qu'on s'associe à vous, mais que l'on soit un peu comme des lanceurs d'alerte

parce que c'est comme la formation du premier secours, mais en même temps, je pense que l'on devrait avoir quand même des informations, ça ne doit pas être que les milieux sociaux qui doivent avoir ses informations-là. Merci.

Le Présidents TALAMONI

Donc, il y avait Mme MARIOTTI, puis M. POLI et Mme SANTUCCI. Ce n'est pas trop la procédure, soyez brefs.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Bien évidemment on ne peut que souscrire à cette motion. En revanche, pour l'avoir vécu en tant qu'élue, pour avoir vécu un cas extrêmement problématique sur ma commune, c'est toute la chaine des responsabilités qu'il faut revoir. C'est le rôle des services sociaux qu'il faut revoir aussi parce que vous avez malheureusement des jeunes femmes qui meurent sous les coups de leur conjoint, qui sont assassinées par leur conjoint, mais vous avez également des personnes âgées vulnérables, je ne pensais jamais le voir, qui ont frôlé la mort sous les coups de leurs enfants.

Excusez-moi, je suis un peu émue, parce qu'aujourd'hui quand vous alertez les services sociaux, on vous renvoie aux gendarmes, quand vous appelez les gendarmes, on vous renvoie à l'UDAF ou aux services de tutelle, ce qui m'a permis, je ne vais pas faire circuler la photo d'une personne qu'on peut dire qu'on a sauvée au niveau communal, j'ai limite menacé le procureur, en disant : maintenant, où vous vous déplacez, ainsi que l'UDAF, mais la situation ne peut pas durer.

Donc, c'est très bien les observatoires, c'est très bien les numéros spécifiques, mais quand pendant trois ans vous vous battez pour qu'une personne ne meurt pas sous les coups de son fils et de son mari, le cas glauquissime, c'est le mari qui ensuite est mort sous les coups du fils, je ne pensais pas honnêtement voir ça chez nous. Je pense qu'au-delà de cette motion, il faut vraiment que les responsables et que la chaîne de responsabilité, soient véritablement clarifiés parce que nous nous faisons ce que nous pouvons à notre niveau, mais nous ne sommes vraiment pas aidés. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, pour se témoignage. M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Président. Je pense que Marie a bien résumé, dans sa motion, tout ce que devons faire aujourd'hui et c'est vrai que le rôle de l'observatoire, il est évident que l'observatoire ne va pas tout régler, mais il a quand même son importance justement pour pouvoir regrouper tous ces problèmes et faire en sorte que tous les services concernés puissent s'activer au bon moment.

Ce que je pence aujourd'hui, pour avoir assisté à un enregistrement avec Via Stella où deux personnes ont témoigné, deux femmes ont témoigné, je peux vous assurer que les témoignages étaient très forts, je pense qu'aujourd'hui la sensibilisation elle doit être générale. Mais les associations et les médias aujourd'hui mettent en doute notre volonté de mettre en place cet observatoire.

Donc, je pense que l'on doit être aujourd'hui plus réactif et j'en remercie Anne-Laure pour l'organisation de la réunion du mois d'avril, mais aujourd'hui on doit aller très vite pour montrer notre bonne volonté et notre volonté de participer au règlement de ce problème. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Anne-Laure SANTUCCI et le Président du Conseil exécutif et Mme PADOVANI, tout cela n'est pas très conforme à la procédure, soyez vraiment brefs.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci Président. Simplement ce que je voulais rajouter pour rassurer les personnes engagées dans la société face à ces événements, à ses phénomènes graves, je pense sans me tromper que notre Collectivité est désireuse de s'impliquer dans cette lutte des violences faites aux femmes.

Depuis la fusion, nous avons une nouvelle compétence, sous l'autorité de Bianca FAZI et du Président du Conseil exécutif. Je crois que

nous démontrons à travers les rapports, à travers l'engagement, à travers la venue de Mme RENAIS dans quelques jours, que nous sommes présents.

Nous savons aussi que la prévention et la lutte nécessitent une politique volontariste. Les observatoires aujourd'hui ont fait la preuve de leur efficacité, il faut renforcer l'efficacité de notre politique sur ce sujet, c'est notre objectif, nous Collectivité aujourd'hui, et nous pensons que ces actions devraient permettre d'améliorer sur le territoire la connaissance à la fois qualitative et quantitative du phénomène. C'est l'objectif de l'outil et à travers cette rencontre avec Mme RENAIS qui a créé le premier et les douze autres, le premier étant en Seine-Saint-Denis à Bobigny.

Nous allons en savoir plus, sous l'autorité de Mme Bianca FAZI et les services, nous allons en savoir plus sur les principes, les objectifs et le fonctionnement et nous remettrons ensuite notre rapport et nos réflexions au Président de l'Exécutif qui, je pense, sera à nos côtés. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme PADOVANI.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président. Très rapidement, Marie notre groupe voudrait bien s'associer à cette motion, bien entendu, vu l'importance.

Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, mais juste faire essayer de prendre conscience à tout le monde que c'est un acte quotidien, il faut arrêter de fermer les yeux face aux violences que l'on peut quotidien voir, c'est vrai Marie-Thé je suis d'accord avec toi, dans les communes on est au courant de beaucoup de choses, et souvent on a les mains liées.

Donc peut-être qu'avec cet observatoire, peut-être avec la prise de conscience de tout un chacun, on peut arriver à faire quelque chose. Donc, on voudrait qu'Andà per Dumane soit associé à cette motion. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. CICOLLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CICCOLI

Merci. On se trouve confronté au problème, quelque part, de l'égalité hommes - femmes sur cette affaire, c'est que quand la justice intervient, avec le jeu des plaintes croisées, avec le jeu de la mauvaise foi de certaines personnes, on a l'excuse qui nous arrive et qui est de dire : finalement, on ne savait pas trop ce qui se passait, et donc on n'a pas pu agir. Sauf qu'à la fin, 99 fois sur 100, c'est la femme qui meurt.

Donc, est-ce que là aussi, on ne pourrait pas, au niveau d'une motion, demander un principe de précaution à ce que quelque part, quand ce genre de faits sont dénoncés, il y a un principe de précaution envers la personne la plus vulnérable, qui servirait simplement à établir les faits dans le futur pour voir qui est vraiment responsable, mais si on attend malheureusement que le décès ait lieu ou que l'incapacité ait été créée, je ne suis pas sûr qu'on procède au mieux de la protection des personnes en difficulté.

Donc, ne pourrait-on pas indiquer d'une manière qui serait juridiquement acceptable que quelque part on demande à ce qu'un principe de précaution soit mis en place pour la personne la plus vulnérable dès que ce genre de comportements est annoncé ? Voilà.

Le Président TALAMONI

Ça pose quelques problèmes d'ordre juridique ce que vous proposez là, notamment la présomption d'innocence qui est un principe absolu et pas seulement en droit français.

Je pense qu'il faudra poursuivre ses travaux dans le cadre de la commission présidée par Mme SANTUCCI.

Un mot du Conseil exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

On a beaucoup parlé des femmes victimes de violence, on a également parlé de l'entourage, des enfants. Juste pour répondre à M. CECCOLI, il y a quand même une loi qui demande que lorsque le mari, le conjoint violent, il y a des plaintes pour violences sur la femme, il soit sorti du domicile, je vois Valérie BOZZI qui acquiesce, et

malheureusement on voit qu'il y a un delta entre de la loi et les pouvoirs publics et le fait qu'on se retrouve justement avec des situations dramatiques.

Moi, ce que je voulais proposer c'est un amendement dans le deuxième dispositif, réaffirme la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois, « fonctionnant en lien avec l'observatoire territorial de la protection de l'enfance », parce qu'il y a quand même cet observatoire qui était départemental qui est devenu territorial, qui peut être aussi une porte d'entrée, justement, pour cet observatoire de la violence, c'est-à-dire que par le biais de l'enfance, malheureusement on peut aussi avoir des informations sur une situation familiale, et que donc ça peut venir alimenter l'observatoire des violences faites aux femmes, ça peut aussi permettre des orientations vers les services sociaux, vers les services de gendarmerie ou de police.

Donc, je pense que c'est important aussi d'élargir vraiment à toutes les possibilités que l'on a, d'autant qu'on sait que c'est quand même une problématique où il y a beaucoup d'intervenants qui ne sont pas forcément habitués à travailler ensemble, Marie-Thé MARIOTTI le rappelait, et je pense que c'est bien de mettre autour de la table, je veux dire, les différentes personnes qui peuvent être malheureusement concernées par cette problématique.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif voulait ajouter un mot.

Le Président SIMEONI

Un mot, deux points en fait. Premièrement, sur la demande de création d'un observatoire territorial, votée à l'unanimité, ce que je propose en termes de méthode, vous savez qu'il y a une Conseillère exécutive, c'est la première fois qu'elle a dans son portefeuille, dans ses prérogatives, la question de l'égalité femmes - hommes. Alors bien sûr, les violences conjugales et notamment les violences faites aux femmes, ce n'est pas toute l'égalité femmes - hommes, mais les traiter efficacement, ça contribue aussi à la problématique de l'égalité.

Donc, moi ce que je propose c'est qu'effectivement Lauda GUIDICELLI se rapproche de la commission sur la violence dans ses déclinaisons, qu'on travaille à un projet d'observatoire territorial et qu'on revienne avec des propositions concrètes, y compris en termes de personnels, de fonctionnement et éventuellement de réflexion sur l'évolution des règles, notamment parce que les témoignages qui ont été apportés montrent bien qu'à un moment donné, peut-être qu'il faut réfléchir à une efficacité plus grande, à une lisibilité plus affirmée des dispositifs, etc., je referme la parenthèse.

Deuxième point, ce que je tenais à dire, il y a une enquête, bien sûr, une instruction qui est en cours pour ce drame de l'Île-Rousse, mais ce que voulais dire, ce que nous voulions dire avec Bianca FAZI, c'est que bien évidemment dès que nous avons pris connaissance de ce drame, nous nous sommes rapprochés des services, notamment des services sociaux de la Collectivité de Corse et qu'en l'état de tous les éléments qui nous ont été communiqués, ce que je peux dire aujourd'hui publiquement, c'est que ce qui nous a été répercuté par l'ensemble des services qui ont eu à intervenir, démontre qu'en ce qui concerne la Collectivité de Corse et les agents de la Collectivité de Corse, tout a été fait avec diligence et avec une grande réactivité.

Donc, je tenais quand même à le dire publiquement, c'est important parce qu'il y a eu des interrogations, elles sont légitimes, bien sûr je respecte l'instruction qui est en cours, et nous nous tenons à la disposition de la justice, mais je voulais quand même vous dire qu'en l'état des informations qui nous ont été communiquées, les services de la Collectivité de Corse ont fait un travail, là comme souvent, remarquable.

Et tout dernier point, c'est qu'en amont de ce drame, mais a fortiori depuis qu'il est survenu, nous avons donné l'instruction ferme d'être véritablement très vigilant et d'appliquer l'ensemble des textes et des procédures véritablement en temps réel, en essayant comme ça de ne pas laisser passer entre les mailles du filet de la détection d'éventuels incidents qui peuvent ensuite dégénérés, malheureusement très gravement comme ce drame douloureux nous l'a démontré.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a l'amendement de Lauda GUIDICELLI, que vous avez entendu, c'est dans le dispositif, deuxième alinéa : « réaffirme la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois, fonctionnement en lien avec l'observatoire territorial de protection de l'enfance ».

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.8

Je vous remercie. Dernière motion:

* Motion n° 2019/O1/035 déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Après l'accession aux responsabilités du Président Emmanuel MACRON, il a témoigné à plusieurs reprises sa volonté, son souhait, de créer une agence de cohésion des territoires, une agence nationale, pour rationaliser l'action de l'Etat.

Donc, un processus législatif a débuté par le Sénat, qui a abouti à une première lecture du texte il y a quelques jours, dans la nuit du 12 au 13 mars, au palais Bourbon, à l'Assemblée nationale. Et, suite à une action

_

⁸ Délibération N° 19/110 AC

engagée d'accélération du processus, donc ce texte-là, va passer en commission mixte paritaire. Donc, les députés n'ont plus la possibilité d'amender le texte, il pourrait y avoir des amendements gouvernementaux.

Que disent nos députés, et quand je dis nos députés, j'insiste sur le fait que ce sont les députés de la Corse et non pas les députés de notre majorité? Nos députés ont fait valoir le fait que cette agence nationale de cohésion des territoires, à travers ses délégations territoriales, prenait le risque finalement de recouvrir un certain nombre d'agences, de concentrer plein de pouvoir aux services de l'Etat et de déléguer finalement au Préfet, à la Préfectorale, le rôle de décider d'un certain nombre de politiques publiques en Corse.

Il faut ajouter aussitôt que l'ensemble des amendements proposés par nos députés, ont reçu un avis défavorable de la part du gouvernement. Ils demandaient notamment, pour ne retenir que cela, que la délégation territoriale de cette agence puisse être coprésidée par l'Exécutif territoriale, que la Collectivité de Corse puisse mieux participer au conseil d'administration de cette agence. Et, ils ont valoir véritablement qu'il y avait un risque de porter des projets de la part de l'Etat, qui rentrent en contradiction ou en concurrence avec nos compétences, celles de la Collectivité de Corse, en termes d'aménagement, en termes de numérique, en termes de loi montagne, en termes de développement territorial.

Donc, un rejet systématique de nos amendements, qui vont a contrario de, par exemple, ce que l'on peut lire dans le Corse-Matin aujourd'hui.

Alors, je reviens deux secondes sur l'exercice budgétaire d'hier, notre ami et collègue Jean-Martin MONDOLONI, a fait la prouesse, si je puis dire, de résumer 450 pages de budget primitif en citant longuement le Corse-Matin qui parlait de beaucoup de sujets forts intéressants, mais pas de budget. Je me suis dit, moi en tant que novice dans cet hémicycle, que s'il l'avait fait, il avait peut-être raison, donc je me suis moi-même ce matin, de manière beaucoup plus modeste, non pas pour commenter le budget primitif, mais simplement pour présenter une motion d'une page, je me suis dit peut-être que je vais trouver dans le Corse-Matin, avant même de présenter la motion, des éléments qui pourraient m'aider.

Et, je suis tombé sur l'interview du troisième personnage de l'Etat, Gérard LARCHER, Président du Sénat, dans laquelle il dit « qu'il

faut promouvoir, je le cite, le principe de subsidiarité grâce auquel on reconnait que la décision prise au plus près des citoyens pour résoudre un problème, est la plus pertinente ».

On continue l'interview, et Gérard LARCHER dit : « quand l'Assemblée de Corse envoie des demandes depuis des années et que ça n'est jamais suivi d'effets, ce n'est pas convenable ».

Alors nos députés n'étaient pas seuls, il y avait plusieurs députés, comme François PUPONI et d'autres, Paul MOLAC, qui ont fait ses demandes, elles ont toutes, je le disais, été rejetées.

Je dis simplement, puisque le processus est en cours d'achèvement, je vous propose que l'Assemblée de Corse prenne acte de ce refus de la part du gouvernement, qu'elle prenne acte du risque que le gouvernement assume en instituant une agence dont la délégation risque de rentrer en concurrence avec les prérogatives de cette Assemblée et réaffirmer encore une fois collectivement que cette Assemblée veillera scrupuleusement aux prérogatives qui sont les siennes, notamment en termes d'aménagement, notamment en termes de développement et notamment en termes d'environnement. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. L'avis de l'Exécutif?

Le Président SIMEONI

Tout à fait d'accord sur la démonstration, avec peut-être une réserve, éventuellement une proposition d'amendement, moi je pense qu'à ce stade on ne peut pas se contenter de prendre acte, moi je pense qu'il faut dénoncer ou critiquer, il faut trouver quelque chose de plus fort, parce que pendre acte, ça a l'air de dire qu'on s'en accommode.

Moi franchement, je pense qu'il ne faut pas s'en accommoder, et encore une fois, je me tourne vers nos collègues de l'opposition qui hier disaient vous recherchez en permanence le bras de fer, non, on ne recherche pas le bras de fer, mais le problème c'est que si on ne dit rien lorsqu'à un moment donné il y a des régressions, après on va nous le reprocher, on va nous dire : mais vous n'avez jamais protesté.

Non, moi je ne suis pas pour prendre acte, je suis pour dire : là on tourne de dos, je ne parle même plus d'avancer, je parle de ne pas reculer, là on recule à une vitesse qui est inimaginable, et je peux vous dire, pour en avoir discuté, et y compris, je dirai, avec des élus continentaux, que cette position est invraisemblable, on est dans le cœur des compétences qui sont les nôtres et là, pour le coup, on est dans une recentralisation qui fait perdre le sens total de ce qui a été fait à l'échelle française globale depuis 1982 et c'est en contradiction totale avec les politiques européennes.

Le Président TALAMONI

Moi, je vous propose plutôt que les deux « prendre acte » c'est « déplore le refus du gouvernement » et « dénonce le risque que le gouvernement assume ».

Ensuite, il y a une demande de Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, cette proposition de loi contrevient à tous égards aux acquis qui datent maintenant des premières lois de décentralisation et qui ont conduit le législateur à nous octroyer un statut spécifique. On est là dans une vraie entreprise de recentralisation.

Donc, je partage l'avis du Conseil exécutif. Ce qui se passe en ce moment à l'Assemblée Nationale, se fait au mieux que dans une méconnaissance, au pire dans un mépris total des textes qui fondent la particularité de notre statut.

Donc, je pense en effet qu'il ne faut se contenter d' « en prendre acte », mais qu'il faut le « dénoncer », très sereinement en disant aux députés qu'ils seraient bien inspirés, chaque fois qu'il s'agit de la Corse, d'organiser une veille parlementaire et ça fait un moment maintenant, l'histoire elle date de 2002, a u mumentu so 20 ani, que nous disposons d'un statut particulier et qu'il convient, chaque fois que l'on touche aux compétences spécifiques de l'ensemble du territoire, de veiller à l'adapter à ce qui a été déjà acquis au fil du temps en Corse.

Le Président TALAMONI

Là, je vois des mains se lever, je vous fais observer qu'il y a une procédure qui est prévue par notre règlement intérieur, qui consiste à demander en commission permanente un débat lorsque l'on estime que la motion en vaut la peine. C'était sans doute le cas d'ailleurs pour la motion sur les violences faites aux femmes, et c'est une erreur que de ne pas l'avoir demandé, on a quand même fait le débat.

Mais il ne faudrait pas qu'on prenne l'habitude maintenant systématiquement pour toutes les motions de prendre la parole de manière générale.

Donc, si vous le voulez bien, je crois que nous partageons la même indignation s'agissant de la réduction des pouvoirs qui nous sont conférés statutairement.

Moi, je vous propose que l'on vote sur une formulation plus ferme proposée notamment par le Président du Conseil exécutif, plutôt que « prendre acte », « déplore » et le deuxième « prendre acte », « dénonce le risque que le gouvernement assume, etc. ». Qu'est-ce que vous en pensez ? On pourrait voter sur un amendement de cette nature ? Est-ce que ça vous va ?

Le Président SIMEONI

On est à la commission mixte paritaire, mais on n'est pas au bout du processus, donc je pense qu'il faut dire « demande solennellement au gouvernement de revenir sur le dispositif ».

Le Président TALAMONI

Donc, on change le premier « prend acte », on le remplace par « déplore », le second « prend acte », on le remplace par « dénonce », et on ajoute « demande solennellement au gouvernement.... », M. le Président du Conseil exécutif, voulez-vous poursuivre ?

Le Président SIMEONI

« ... de prendre en compte les amendements déposés par les trois députés de la Corse », « les députés de la Corse », comme ça, ça permettra d'élargir.

Le Président TALAMONI

Très bien, je mets aux voix cet amendement global tel qu'il vient d'être présenté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation des groupes « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République ».

Bien, nous poursuivons le vote, je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée.9

Non-participation des groupes « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République ».

La séance est suspendue, rendez-vous dans la petite salle à côté, conférence des Présidents pour examiner le projet de résolution solennelle.

La séance suspendue à 12 h 10 est reprise à 13 h 45.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Le quorum est largement atteint. On va vous distribuer la résolution.

_

⁹ Délibération N° 19/111 AC

Donc, nous allons procéder à l'ultime vote de cette session.

Le Président SIMEONI

Est-ce que l'on peut demander à un collègue ou à l'huissier au moins d'appeler les présidents de groupes ?

Le Président TALAMONI

Il faut leur dire aux Présidents de groupes, qu'on a commencés, MM. VANNI, MONDOLONI, TOMASI, est-ce que Jean-Charles ORSUCCI est dans les parages ?

Nous sommes presque au complet.

Donc, il y a un projet de résolution que nous vous soumettons, le Président du Conseil exécutif et moi-même, après une conférence des Présidents de groupes, en présence de Lionel MORTINI, Président de l'ODARC concernant la PAC.

Donc, nous avons modifié quelque peu au cours de cette conférence des Présidents la rédaction initiale qui été la nôtre, avec le Président du Conseil exécutif. M. le Président du Conseil exécutif, vous lisez, je lis, comment fait-on?

Le Président SIMEONI

A votre convenance, ou le Président de l'ODARC peut lire.

Le Président TALAMONI

Allez, le Président de l'ODARC va lire cette résolution.

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président. Donc, résolution relative à la politique agricole commune (PAC).

CONSIDERANT que la Politique Agricole Commune est le mécanisme d'aide créé au niveau de l'UE,

CONSIDERANT que le 2ème pilier est donc géré par la Collectivité de Corse, le 1er pilier relatif notamment aux aides directes surfaciques relève de l'Etat,

CONSIDERANT que les dernières négociations opérées en 2014 entre la profession et le ministre de la culture de l'époque qui était Stéphane Le Foll, ont conduit notamment à l'obtention d'une réévaluation des montants d'aides à l'hectare dans le cadre de la convergence,

CONSIDERANT que ces règles ont vocation à s'appliquer jusqu'à 2021,

CONSIDERANT que les règles ainsi arrêtées sont aujourd'hui remises en cause dans leur application,

Qu'il serait injuste et contraires aux exigences de lisibilité et de prévisibilité de toute politique publique de remettre en cause en cours d'exercice les règles qui ont été prévues pour s'appliquer jusqu'à l'an prochain,

Qu'il convient donc de maintenir ces règles, tout en mettant un terme aux excès et dérives qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs, qui représentent la très grande majorité de la profession,

Que l'Etat, seul compétent en l'état de la répartition actuelle des compétences pour obtenir ce résultat auprès de la Commission, doit engager, en concertation avec la profession agricole et la Collectivité de Corse, toute démarche utile à cet effet,

Qu'il appartient également à la Collectivité de Corse de s'assurer, là encore en concertation avec la profession agricole et l'Etat, que les règles et dispositifs qui seront mis en œuvre dans le cadre de la future programmation 2021-2027 soutiendront l'agriculture de production dont la Corse a un besoin stratégique,

Donc, l'Assemblée et le Conseil exécutif,

S'INQUIETENT du changement des règles applicables pour la période en cours, au risque de pénaliser l'ensemble de la profession.

REAFFIRMENT leur soutien à l'agriculture de production et de qualité, dans une logique de développement durable, dont la Corse a un besoin stratégique, là aussi.

SOUHAITENT que les règles et dispositifs de la future PAC qui seront débattus dès le mois d'avril 2019, concourent à la mise en œuvre et au renforcement de ce modèle vertueux.

REAFFIRMENT la nécessité de promouvoir dès aujourd'hui, sans attendre la nouvelle PAC, une agriculture exsangue des excès et dérives, qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs.

APPELLENT solennellement l'ensemble de la profession agricole à conforter dès aujourd'hui ce modèle.

DEMANDENT, dans l'attente de la nouvelle PAC, le maintien, en conformité avec les principes énoncés dans cette résolution, des dispositions actées en 2015 par le Ministre de l'agriculture de l'époque Stéphane Le Foll.

Le Président TALAMONI

Très bien. Comme convenu en conférence des Présidents, nous passons directement au vote sans interventions des groupes puisque nous avons largement eu l'occasion de débattre de chaque virgule.

Donc je mets ce projet de résolution aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le projet de résolution est ADOPTE à l'unanimité. 10

Nous allons lever la séance, je vous précise qu'à 14 h 30, nous avons la signature de la charte avec les collectifs citoyens et les représentants de la grande distribution, donc à tout de suite. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 52.

.

¹⁰ Délibération N° 19/112 AC

ANNEXES Recueil des motions

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019 REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

N° 2019/O1/032

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

<u>DEPOSEE PAR</u>: LE GROUPE « PER L'AVVENE ».

OBJET: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE

L'ASSEMBLEE DE CORSE.

CONSIDERANT le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, adopté le 16 janvier 2018, par l'ensemble des groupes à l'exception du groupe « Per l'Avvene » qui s'est abstenu suite au rejet de la série d'amendements qu'il avait présentés,

CONSIDERANT que l'engorgement constant des travaux de l'Assemblée de Corse tend à rendre peu audible l'action des groupes et élus qui la composent, principalement les séances de questions orales et de motions ouvrant et clôturant respectivement chaque session mensuelle qui laissent de moins en moins de place aux débats de fond sur les rapports inscrits à l'ordre du jour,

CONSIDERANT que les suspensions de séance de plusieurs heures, connues à 2 reprises depuis le renouvellement de décembre 2017, perturbent le bon fonctionnement de notre institution,

CONSIDERANT qu'il devient nécessaire de limiter les suspensions à 1 heure maximum, après quoi, le Président de l'Assemblée de Corse serait tenu de réunir la Conférence des Présidents afin d'informer tous les groupes de la situation de blocage et de trouver une issue collective,

CONSIDERANT qu'il n'est plus acceptable de constater des heures entières soit de questions orales, soit de suspension de séance avant ou pendant l'examen des motions dont le nombre pourra bientôt rivaliser avec celui des rapports émanant du Conseil exécutif, au détriment du temps consacré à l'instruction de ces derniers,

CONSIDERANT de fait qu'il faut optimiser le temps consacré aux questions orales non seulement en se limitant au temps télévisé d'une heure dans le respect proportionnel des forces politiques mais également en répartissant plus équitablement les 6 minutes prévues par question entre la question de l'élu (actuellement 1/3 soit 2 minutes) et la réponse de l'exécutif (actuellement 2/3 soit 4 minutes),

CONSIDERANT que le process d'instruction des questions écrites est défaillant puisqu'aucune réponse n'a jamais été apportée dans le délai d'un mois règlementaire, obligeant les élus à reformuler la question à l'oral,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de renforcer l'encadrement procédural des questions et des motions pour crédibiliser ces initiatives, ce qui passe nécessairement par un contingentement du nombre de textes à déposer dans des modalités restant à définir pour ce qui concerne les motions,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VALIDE le principe d'une rationalisation des travaux de l'Assemblée de Corse en modifiant le règlement intérieur.

MODIFIE comme suit l'article 51 du règlement intérieur, relatif aux suspensions de séance, afin d'encadrer leur durée :

A la fin de l'article 51, sont rajoutés les mots suivants : « qui ne peut excéder une heure, délai après lequel le Président de l'Assemblée de Corse réunit la Conférence des Présidents »

MODIFIE comme suit l'article 76 du règlement intérieur, relatif à la séance des questions orales, afin de la limiter à l'heure télévisée selon les modalités actuelles de répartition entre les groupes et d'opérer un rééquilibrage entre le temps octroyé à la question et celui consacré à la réponse :

- Au 3^{ème} paragraphe de l'article 76, les mots « deux heures » sont remplacés par les mots suivants : **« une heure »**.
- Le 1/ qui suit est remplacé par la phrase suivante : « La séance des questions orales fait l'objet d'une retransmission télévisée, et est organisée selon les modalités suivantes : »
- Au deuxième tiret, les mots « d'un tiers » et « deux tiers » sont remplacés par les mots « **de la moitié** ».
- Le 2/ est supprimé.

RAPPELLE que l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse dispose que « Les questions écrites reçues par le Président de l'Assemblée de Corse sont adressées au Président du Conseil Exécutif dès réception. Il y est répondu dans un délai d'un mois. »

PROPOSE que l'article 66 du règlement intérieur, relatif aux motions nouvelles, soit modifié afin de contingenter leur nombre à déposer dans une même session, selon des modalités restant à définir.

Renvoyée en Conférence des Présidents sur décision de la Com. Permanente du 27 mars 2019.

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019 REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

N° 2019/O1/033

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

<u>DEPOSEE PAR</u>: Mme Marie SIMEONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA

LIBERA », LE GROUPE « FEMU A CORSICA » ET LE

GROUPE « PNC ».

OBJET: LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

VU la Motion présentée par Pierre POLI et adoptée en session du mois de juillet 2018 demandant la création d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que cet observatoire aurait pour mission : de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ, et de sensibiliser en identifiant les outils existants,

CONSIDERANT l'assassinat d'une mère de deux enfants par son excompagnon malgré les menaces de mort ainsi que les nombreuses plaintes et mains courantes déposées,

CONSIDERANT qu'en 2017, les services de police ont enregistré 40 plaintes et 60 mains courantes en Corse, le Parquet d'Aiacciu avait traité 80 cas dans l'année et 139 avait été relevés en 2016 à Bastia,

CONSIDERANT que ces données ne sont pas représentatives de la réalité car beaucoup de femmes n'osent ou ne peuvent s'exprimer sur ce qu'elles subissent.

CONSIDERANT les difficultés que les femmes victimes de violences conjugales rencontrent souvent lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide psychologique comme judiciaire malgré la mobilisation du milieu associatif,

CONSIDERANT qu'il est inadmissible qu'une femme ayant porté plainte à maintes reprises décède suite à la brutalité de son compagnon,

CONSIDERANT la banalisation au cœur du système actuel de toutes les formes de violences les plus courantes,

CONSIDERANT les travaux de la Commission thématique en charge des problématiques de violence en Corse,

CONSIDERANT que cette Commission a adopté une feuille de route dont un des 4 principaux axes de travail porte sur la problématique des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse travaille sur le projet de création d'un Observatoire Corse des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT qu'une réunion de la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse sur ce sujet se tiendra le lundi 15 avril 2019, en présence de Mme Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire départemental de Seine Saint Denis des violences envers les femmes, et des associations corses de lutte contre les violences faites aux femmes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en œuvre de toutes les actions publiques possibles contre ces violences.

REAFFIRME la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires à la création de cet observatoire territorial.

ADOPTEE à l'unanimité lors de la Session de l'AC du 29 Mars 2019, ainsi amendée :

(Délibération N° 19/110 AC du 29 Mars 2019).

VU la Motion présentée par Pierre POLI et adoptée en session du mois de juillet 2018 demandant la création d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que cet observatoire aurait pour mission : de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ, et de sensibiliser en identifiant les outils existants,

CONSIDERANT l'assassinat d'une mère de deux enfants par son excompagnon malgré les menaces de mort ainsi que les nombreuses plaintes et mains courantes déposées,

CONSIDERANT qu'en 2017, les services de police ont enregistré 40 plaintes et 60 mains courantes en Corse, le Parquet d'Aiacciu avait traité 80 cas dans l'année et 139 avait été relevés en 2016 à Bastia,

CONSIDERANT que ces données ne sont pas représentatives de la réalité car beaucoup de femmes n'osent ou ne peuvent s'exprimer sur ce qu'elles subissent.

CONSIDERANT les difficultés que les femmes victimes de violences conjugales rencontrent souvent lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide psychologique comme judiciaire malgré la mobilisation du milieu associatif,

CONSIDERANT qu'il est inadmissible qu'une femme ayant porté plainte à maintes reprises décède suite à la brutalité de son compagnon,

CONSIDERANT la banalisation au cœur du système actuel de toutes les formes de violences les plus courantes,

CONSIDERANT les travaux de la Commission thématique en charge des problématiques de violence en Corse,

CONSIDERANT que cette Commission a adopté une feuille de route dont un des 4 principaux axes de travail porte sur la problématique des violences faites aux femmes.

CONSIDERANT que la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse travaille sur le projet de création d'un Observatoire Corse des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT qu'une réunion de la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse sur ce sujet se tiendra le lundi 15 avril 2019, en présence de Mme Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire départemental de Seine Saint Denis des violences envers les femmes, et des associations corses de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en œuvre de toutes les actions publiques possibles contre ces violences.

REAFFIRME la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois *fonctionnant en lien avec l'observatoire territorial de la protection de l'enfance.*

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires à la création de cet observatoire territorial.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019 REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

N° 2019/O1/034

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

<u>DEPOSEE PAR</u>: M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE « FEMU A

CORSICA ».

OBJET: TRANSFERT DE LA TGAP A LA COLLECTIVITE DE CORSE.

VU les articles 266 sexies à 266 terdecies du Code des douanes,

VU l'article L. 541-10-4 du Code de l'environnement,

VU le Décret n° 2017-1447 du 5 octobre 2017 relatif à la TGAP et modifiant le décret n° 99-508,

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2000, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est payée par les entreprises et les collectivités locales dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants,

CONSIDERANT que l'objectif principal de la mise en place de cette taxe est d'appliquer le principe de « pollueur-payeur », afin d'inciter notamment les producteurs de déchets à privilégier des solutions vertueuses pour l'environnement,

CONSIDERANT que la TGAP doit, en particulier, contribuer au respect de la « hiérarchie des déchets » en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le

mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets,

CONSIDERANT que le produit de la TGAP - qui devrait représenter au total près de 700 millions d'euros en 2019 - est versé, d'une part, à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et, d'autre part, à l'Etat,

CONSIDERANT que la part perçue par l'Etat est versée dans son intégralité à son budget général et n'est donc pas dédiée au financement d'actions spécifiques en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire en Corse,

CONSIDERANT que malgré les contraintes et spécificités de son territoire, la Corse se voit appliquer le même taux de TGAP « déchets » que sur le continent, contrairement à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion qui bénéficient d'un taux spécifique,

CONSIDERANT qu'environ 171 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été enfouies, en Corse, en 2018, générant ainsi une TGAP sur le stockage de déchets dépassant les 5,5 millions d'euros,

CONSIDERANT l'importance du poids de cette taxe sur le budget des contribuables Corses,

CONSIDERANT la nécessité consentie par les élus et les acteurs économiques et sociaux de l'île de doter la Corse d'une fiscalité adaptée à ses spécificités,

CONSIDERANT la crise des déchets que connaît notre territoire depuis maintenant plusieurs années,

CONSIDERANT la volonté exprimée par l'Assemblée de Corse de créer un modèle vertueux de gestion des déchets pour la Corse, notamment à travers l'adoption du Plan d'Actions sur les Déchets et de sa déclinaison opérationnelle sur la période 2018-2023,

CONSIDERANT l'important besoin financier de la Collectivité de Corse pour mener à bien la politique de généralisation du tri,

CONSIDERANT la nécessité reconnue de trouver de nouveaux financements qui permettront à terme à la Corse de rattraper son retard structurel en matière de gestion des déchets, sans impacter le contribuable corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité de Corse et qu'il soit dédié exclusivement au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il défende cette adaptation fiscale auprès du Gouvernement, lors des prochaines discussions relatives à la définition d'une fiscalité plus adaptée aux réalités territoriales, économiques et financières de la Corse.

ADOPTEE à la majorité, ainsi amendée : (Délibération N° 19/142 AC du 25 Avril 2019).

« VU les articles 266 sexies à 266 terdecies du Code des douanes.

VU l'article L. 541-10-4 du Code de l'environnement,

VU le Décret n° 2017-1447 du 5 octobre 2017 relatif à la TGAP et modifiant le décret n° 99-508,

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2000, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est payée par les entreprises et les collectivités locales dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants,

CONSIDERANT que l'objectif principal de la mise en place de cette taxe est d'appliquer le principe de « pollueur-payeur », afin d'inciter notamment les producteurs de déchets à privilégier des solutions vertueuses pour l'environnement,

CONSIDERANT que la TGAP doit, en particulier, contribuer au respect de la « hiérarchie des déchets » en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets,

CONSIDERANT que le produit de la TGAP - qui devrait représenter au total près de 700 millions d'euros en 2019 - est versé, d'une part, à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et, d'autre part, à l'Etat,

CONSIDERANT que la part perçue par l'Etat est versée dans son intégralité à son budget général et n'est donc pas dédiée au financement d'actions spécifiques en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire en Corse.

CONSIDERANT que malgré les contraintes et spécificités de son territoire, la Corse se voit appliquer le même taux de TGAP « déchets » que sur le continent, contrairement à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion qui bénéficient d'un taux spécifique,

CONSIDERANT qu'environ 171 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été enfouies, en Corse, en 2018, générant ainsi une TGAP sur le stockage de déchets dépassant les 5,5 millions d'euros,

CONSIDERANT l'importance du poids de cette taxe sur le budget des contribuables Corses,

CONSIDERANT la nécessité consentie par les élus et les acteurs économiques et sociaux de l'île de doter la Corse d'une fiscalité adaptée à ses spécificités,

CONSIDERANT la crise des déchets que connaît notre territoire depuis maintenant plusieurs années,

CONSIDERANT la volonté exprimée par l'Assemblée de Corse de créer un modèle vertueux de gestion des déchets pour la Corse, notamment à travers l'adoption du Plan d'Actions sur les Déchets et de sa déclinaison opérationnelle sur la période 2018-2023,

CONSIDERANT l'important besoin financier de la Collectivité de Corse pour mener à bien la politique de généralisation du tri,

CONSIDERANT la nécessité reconnue de trouver de nouveaux financements qui permettront à terme à la Corse de rattraper son retard structurel en matière de gestion des déchets, sans impacter le contribuable corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité de Corse et qu'il soit dédié exclusivement au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il défende cette adaptation fiscale auprès du Gouvernement, lors des prochaines discussions relatives à la définition d'une fiscalité plus adaptée aux réalités territoriales, économiques et financières de la Corse.

RAPPELLE la délibération N° 19/052 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019 issue des travaux de la conférence sociale et demandant la suppression de la TGAP sur les carburants. »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019 REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

N° 2019/O1/036

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

- <u>DEPOSEE PAR</u>: Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »

- OBJET : DOTATION QUINQUENNALE.

_

CONSIDERANT la mise en place de la collectivité unique et la suppression des départements,

CONSIDERANT que de nombreux Maires s'appuyaient sur ces derniers pour soutenir leur plan de financement,

CONSIDERANT que la fusion des trois anciennes collectivités a modifié profondément les usages en termes de financement notamment pour les communes de moins de 350 habitants,

CONSIDERANT que nous sommes sur une période exceptionnelle suite à la fusion des trois collectivités,

CONSIDERANT que l'évolution institutionnelle a retardé les Maires dans leurs demandes,

CONSIDERANT que ces communes disposent de peu de moyens et que nous nous devons de les soutenir,

CONSIDERANT que nous avons tous à cœur la défense de l'intérêt des communes et notamment des communes de moins de 350 habitants qui sont considérées comme des petites communes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes au titre des aides aux communes soit portée au 31 juillet 2019.

ADOPTEE à l'unanimité lors de la Session de l'AC du 29 Mars 2019. (Délibération N° 19/105 AC du 29 Mars 2019).

* * *





1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2019 REUNIONE DI I 28 È 29 DI MARZU DI U 2019

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019 REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

RESOLUTION RELATIVE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) déposée par le Conseil Exécutif de Corse et par l'Assemblée de Corse

CONSIDERANT que la Politique Agricole Commune est le mécanisme d'aide créé au niveau de l'UE afin de construire un espace agricole commun,

CONSIDERANT que le 2^{ème} pilier de la PAC est géré par la Collectivité de Corse, le 1^{er} pilier relatif notamment aux aides directes surfaciques relève de l'Etat,

CONSIDERANT que les dernières négociations opérées en 2014 entre la profession et le ministre Stéphane Le Foll ont conduit notamment à l'obtention d'une réévaluation des montants d'aides à l'hectare et de critères visant à mieux prendre en compte les caractères et spécificités de l'agriculture insulaire,

CONSIDERANT que ces règles ont vocation à s'appliquer jusqu'à 2021, date à laquelle la nouvelle PAC entrera normalement en vigueur,

CONSIDERANT que les règles ainsi arrêtées sont aujourd'hui remises en cause en leur application,

Qu'il serait injuste et contraire aux exigences de lisibilité et de prévisibilité de toute politique publique de remettre en cause en cours d'exercice les règles qui ont été prévues pour s'appliquer jusqu'à 2021,

Qu'il convient donc de maintenir ces règles, tout en mettant un terme aux excès et dérives qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs, qui représentent la très grande majorité de la profession,

Que l'Etat, seul compétent en l'état de la répartition actuelle des compétences pour obtenir ce résultat auprès de la Commission, doit engager, en concertation avec la profession agricole et la Collectivité de Corse, toute démarche utile à cet effet,

Qu'il appartient également à la Collectivité de Corse de s'assurer, là encore en concertation avec la profession agricole et l'Etat, que les règles et dispositifs qui seront mis en oeuvre dans le cadre de la future programmation 2021-2027 soutiendront l'agriculture de production dont la Corse a un besoin stratégique,

LE CONSEIL EXECUTIF ET L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETENT du changement des règles applicables pour la période 2014-2020 en cours de contractualisation, au risque de pénaliser l'ensemble de la profession.

REAFFIRMENT leur soutien à une agriculture de production et de qualité, dans une logique de développement durable, dont la Corse a un besoin stratégique.

SOUHAITENT que les règles et dispositifs de la future PAC, qui seront débattus dès le mois d'avril 2019, concourent à la mise en œuvre et au renforcement de ce modèle vertueux.

REAFFIRMENT la nécessité de promouvoir dès aujourd'hui, sans attendre la nouvelle PAC, une agriculture exempte des excès et dérives qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs.

APPELLENT solennellement l'ensemble de la profession agricole à conforter dès aujourd'hui ce modèle.

DEMANDENT, dans l'attente de la nouvelle PAC, le maintien, en conformité avec les principes énoncés dans cette résolution, des dispositions actées en 2015 par le Ministre de l'Agriculture.

ADOPTEE à l'unanimité lors de la Session de l'AC du 29 Mars 2019 (Délibération N° 19/112 AC du 29 Mars 2019).

* * *